



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1709-21**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-21 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs au permis d'utilisation extérieure de l'eau potable et aux billets pour l'accès aux terrasses du Festival de cirque

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17^e jour du mois de mai 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca